



M. le Recteur, le SNALC vous souhaite la bienvenue dans l'académie. Les chantiers qui vous attendent sont nombreux, dans un climat qui s'est fortement dégradé ces deux dernières années.

En préambule, et de façon générale, le SNALC a plusieurs fois alerté votre prédécesseur sur la difficulté des agents à avoir des interlocuteurs lorsqu'ils contactent les services RH du rectorat. Nous-mêmes, en tant qu'organisation syndicale, nous rencontrons ces difficultés et sommes toujours contraints de réitérer notre demande, parfois en vain. Cette distance, dont on se demande si elle est volontairement entretenue, instaure un climat de défiance à l'égard des services, et nuit à la qualité des relations, des échanges et plus largement, du dialogue social.

Vous aurez, M. le recteur, l'occasion je l'espère de rencontrer le SNALC : quel que soit le sujet sur lequel nous débattons, soyez assuré que nous n'aurons qu'une intention claire et propre à toutes nos démarches, celle de l'écoute mutuelle et de la recherche de solutions, ménageant les intérêts collectifs autant qu'individuels.

Nos collègues sont des personnels qui, pour la quasi-totalité, sont très investis au service de l'Éducation nationale, largement plus soucieux de l'intérêt de nos élèves que du leur, et cela malgré des conditions de travail de plus en plus dégradées et des rémunérations insuffisantes. Dans ces conditions, le manque d'écoute et de reconnaissance, l'absence totale d'empathie – terme pourtant à la mode – sont vécus comme autant de marques de mépris.

Faute de moyens, dans un contexte budgétaire alarmant, il reste l'humain. Revaloriser, ou même simplement valoriser l'humain, ça ne coûte rien. Or, c'est trop souvent par ce biais, par le sentiment de n'être jamais écoutés, jamais considérés, que nos collègues finissent par douter, par s'isoler, par souffrir, et pour certains, par abandonner, y compris de la façon la plus funeste.

L'Éducation nationale traverse la plus grande crise d'attractivité de son histoire. Nous n'attendons pas de vous, M. le recteur, que vous parveniez à la résoudre depuis notre académie. En revanche, nous vous alertons dès ce jour, et en présence de tous vos services, sur l'effort que vous devrez porter sur vos ressources humaines.

D'une manière générale, la question des difficultés de remplacement et plus largement du manque de personnels, enseignants ou non, se fait lourdement sentir en cette rentrée dans notre académie.

Pour ne citer que trois exemples, c'est le cas parmi les personnels enseignants, comme au collège Gérard de Nerval de Village-Neuf, où il manque un professeur de technologie et un professeur-documentaliste ; ou encore au lycée Couffignal où il manque 2 secrétaires et un enseignant dans la section Bois. C'est aussi le cas parmi

les personnels administratifs, du collège Lucien Herr d'Altkirch au sujet duquel le SNALC a alerté les ressources humaines depuis plusieurs semaines. Le manque important d'effectif en secrétariat et gestion fait peser une tension forte sur les agents en poste, en termes d'organisation et de charge de travail. Plusieurs personnels administratifs en EPLE souhaitent d'ailleurs savoir s'ils pourront bénéficier du télétravail normalement prévu pour cette rentrée. Cette liste est loin d'être exhaustive.

À plusieurs endroits, en plus des personnels, ce sont les moyens matériels qui font défaut. Ainsi, plusieurs collègues infirmiers ont réclamé des outils indispensables à leur exercice, tels que des audiomètres par exemple pour le dépistage des problèmes auditifs des élèves. Ils doivent souvent composer avec du matériel obsolète et défectueux. C'est aussi le cas de nombreuses secrétaires en établissement voire dans vos services. Il en est de même pour les toises, balances, tests de vue... Sachez que dans votre académie, les élèves du premier degré sont mesurés avec des mètres de couturière (gratuits) de chez IKEA. Même les logiciels sont à la traîne : tous les personnels de santé se plaignent de l'indisponibilité ou des dysfonctionnements quasi permanents de l'application LIEN : impossible d'accéder aux fiches élèves qui comportent les antécédents médicaux et autres précautions ou suivis particuliers. Vous imaginez quelles pourraient être les conséquences quand on ne peut assurer la traçabilité des consultations médicales faute d'un outil de travail fonctionnel.

Mais il y a pire concernant la santé, et plus largement le handicap. Le SNALC ne reviendra pas sur le manque de places en établissements médico-sociaux pour les élèves notifiés qui se retrouvent en scolarité ordinaire sans soins adaptés, à qui l'on a fait miroiter, ainsi qu'à leur famille, une inclusion bienveillante dans les meilleures conditions avec un accompagnement assuré et permanent. La réalité est une dure épreuve pour l'élève, pour sa famille, et plus largement pour les enseignants et la classe.

Sur le traitement de l'inclusion et de la prise en charge de l'invalidité et du handicap, les données transmises en cette rentrée témoignent d'une augmentation de près de 15 % des élèves relevant de l'ULIS, de plus de 21 % en lycée professionnel et de près de 43 % en lycée général en un an. Le nombre d'AESH est très insuffisant. Le ministère a beau se féliciter de créer 2 000 emplois d'AESH, on reste très loin de ce qui est nécessaire pour absorber la massification à très grande vitesse de l'école inclusive. La dégradation continue du fonctionnement de l'École inclusive, source de souffrance pour les personnels comme pour les élèves, se poursuit donc.

Sur la santé et le handicap des personnels, la lourdeur des procédures de reconnaissance des pathologies imputables au service, ou le manque de moyens pour la prise en charge des matériels, entraînent le découragement chez un certain nombre d'agents. À titre d'exemple, la simple prise en charge financière d'une

prothèse auditive indispensable à son exercice a constitué un combat de plus d'un an pour un collègue enseignant. Le SNALC considère que les personnels titulaires d'une RQTH doivent bénéficier d'une attention particulière dans tous les domaines de la vie professionnelle. Au passage, la prise en compte de la RQTH lors des opérations de mobilité ne permet malheureusement pas toujours de changer de département. Le SNALC reçoit régulièrement des alertes sur les difficultés rencontrées, dans notre académie, concernant la prise en compte du handicap et le respect des droits des travailleurs handicapés.

Lors de nos derniers congrès, nous avons recueilli la parole de nombreux personnels qui se plaignent du système opaque de la retraite pour invalidité, avec retard de traitement des dossiers et impossibilité de se projeter. Après avis du conseil médical, le dossier est bien souvent envoyé avec un retard conséquent au SRE de Nantes, puis retransmis aux services du rectorat, dans l'hypothétique attente d'un retour et de l'arrêté rectoral, entérinant la décision. Les agents sont ainsi dans l'expectative et nous sollicitent pour avoir des réponses. Le SNALC demande que l'on envoie des notifications avec montant des cotisations et pension estimée, 6 mois avant le départ en retraite pour davantage de clarté.

Il resterait beaucoup à dire mais, pour conclure sur l'évolution de l'offre de formation à l'ordre du jour de ce CSA, le SNALC voudrait attirer votre attention sur l'opacité des ouvertures / fermetures de classes, notamment dans la filière professionnelle.

Lors du CDEN de décembre 2023, les organisations syndicales avaient été mises devant le fait accompli concernant ces ouvertures / fermetures. Nous avons notamment assisté à la fermeture d'un BTS comptabilité à Haguenau et, dans le même temps, à l'ouverture d'un DCG à Strasbourg dans l'enseignement privé. Le précédent recteur avait reconnu le caractère descendant de la mesure et promis une concertation plus importante en vue de la préparation de rentrée. Paroles, paroles 🎵... Qu'en sera-t-il désormais ? Il faut noter qu'aucun CDEN n'a porté sur le niveau lycée, ni enseignement supérieur, depuis décembre 2023. Les professeurs vont-ils encore être mis devant le fait accompli ?

Nous vous remercions de votre écoute.

Pour le SNALC,

Jean-Pierre GAVRILOVIC, président académique du SNALC Strasbourg
Stéphane JACOUPY, membre du Bureau académique du SNALC Strasbourg